

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOURGANEUF

Enquête publique sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de
BOURGANEUF, pour une durée de 33 jours,

du lundi 25 novembre 2019, 9h00 au vendredi 27 décembre 2019, 17h, inclus.

Siège de l'enquête : Mairie de BOURGANEUF

Composition du dossier d'enquête

- Liste des pièces composant le dossier d'enquête,

ARRETES PREFECTORAUX

- Arrêté Préfectoral n°2016-11-02-003 portant fusion des communautés de communes de Bourganeuf / Royère de Vassivière et de la CIATE du Pays Creuse – Thaurion – Gartempe
- Arrêté Préfectoral n°2017-11-14-004 portant modification des statuts de la communauté de communes « CIATE, Bourganeuf / Royère de Vassivière »
- Arrêté Préfectoral n°2017-12-26-004 portant réduction du périmètre de la communauté de communes « Creuse Sud-Ouest »
- Arrêté Préfectoral n°2018-12-03-001 portant création de la commune nouvelle « Saint-Dizier-Masbaraud » à compter du 1^{er} janvier 2019
- Arrêté Préfectoral n°2018-12-27-003 portant approbation des statuts de la communauté de communes « Creuse Sud-Ouest »
- Arrêté Préfectoral n°2019-09-10-002 portant modification des statuts de la communauté de communes « Creuse Sud-Ouest »

DELIBERATIONS

- Délibération n°2010026 du 29 juin 2010 du conseil municipal de Bourganeuf, approuvant la révision du Plan d'Occupation des Sols / Plan Local d'Urbanisme
- Délibération du conseil municipal de Bourganeuf n°2013048 du 19 juin 2013 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme communal,
- Délibération du conseil municipal de Bourganeuf n°D2017007 du 30 mars 2017 portant avis sur le projet de révision allégée du PLU de la commune de Bourganeuf et autorisant la poursuite par la communauté de communes CIATE / Bourganeuf Royère de Vassivière des procédures de révision générale et de révision allégée du PLU de Bourganeuf, engagées par la commune,
- Délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes CIATE Bourganeuf Royère de Vassivière n°107/110 du 17 mai 2017 décidant de poursuivre et achever la procédure de révision générale du PLU de la Commune de Bourganeuf,
- Délibération du conseil municipal de Bourganeuf n°D2018019 du 11 avril 2018 : révision générale du PLU, débat sur les orientations du PADD,
- Délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest n°2018/04/29a du 24 avril 2018 : révision du PLU de Bourganeuf – Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD),
- Délibération du conseil municipal de Bourganeuf n°D201904 du 19 juin 2019 émettant un avis sur le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Bourganeuf,
- Délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest n°2019/06/02 du 27 juin 2019 sur le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Bourganeuf,

PUBLICITE

- Arrêté n°2019/11 du 04 novembre 2019, du Président de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Bourganeuf,
- Avis d'enquête publique – Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Bourganeuf,
- Copie des insertions dans la presse de l'avis d'enquête publique – Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Bourganeuf,
- Dossier de photos des affichages de l'avis d'enquête publique,

- Captures d'écran des publications sur le site Internet de la Commune de Bourgneuf, de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, sur la page Facebook de la Commune de Bourgneuf,

CDPENAF et dérogation préfectorale

- Arrêté préfectoral n°2019-10-02-42 portant dérogation au principe d'urbanisation limitée en l'absence de schéma de cohérence territoriale applicable, accordée à la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest pour le territoire de la commune de Bourgneuf,
- Avis simple de la CDPENAF – Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, sur la demande de dérogation au principe d'urbanisation limitée en l'absence de schéma de cohérence territoriale applicable, en date du 10/09/2019,
- Avis simple de la CDPENAF – Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourgneuf, en date du 10/09/2019.

AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

- Compte-rendu de la réunion du 04/11/2019, d'examen des avis des Personnes Publiques Associées sur le dossier du PLU de Bourgneuf
- Avis de la Mission régionale d'autorité environnementale Nouvelle Aquitaine, du 07/10/2019
- Avis des services de l'Etat, du 02/10/2019,
- Avis du Conseil Départemental de la Creuse, du 20/09/2019,
- Avis de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de la Creuse, du 11/10/2019,
- Avis de la Chambre d'Agriculture de la Creuse, du 10/10/2019,
- Avis des services de l'Etat, du 03/01/2019,

- Coordonnées des bureaux d'études en charge de la réalisation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Bourgneuf,

- Résumé non technique de la Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Bourgneuf,

- Dossier d'arrêt de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Bourgneuf.

Saint-Dizier-Masbaraud, le 19 novembre 2019